



Communauté de Communes du Pays de Fillière

300 rue des Fleuries – 74 570 THORENS-GLIERES

☎ : 04.50.22.43.80 - 📠 : 04.50.22.82.09

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE TRANSPORTS SCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE 2011-2012



Présenté à la commission Transports Scolaires le 19 juin 2013

Présenté en Conseil de Communauté le 20 juin 2013

Rendu exécutoire le 27 juin 2013

Introduction :	2
1. Place de la CCPF dans le paysage du transport scolaire départemental	3
2. Les circuits spéciaux de transports scolaires.....	3
2.1 Le détail des circuits spéciaux	3
2.2 La capacité de transport des circuits spéciaux et les kilomètres parcourus	4
2.3 Récapitulatif des circuits spéciaux	5
3. Sécurité et discipline dans les transports scolaires	5
3.1 Les contrôles effectués	5
3.2 Actions de sensibilisation à la sécurité routière.....	5
3.3 Recensement des actes d'indiscipline	6
4. Le coût du transport scolaire	6
4.1 Le coût annuel	6
4.2 Répartition par transporteurs de circuits spéciaux	6
4.3 Coût annuel par élève par circuit spécial	6
4.4 Aide financière du Département.....	7
4.5 Tarifs 2011/2012.....	7
4.6 Allocations individuelles de transport.....	7
5. Bilan et perspectives	7

INTRODUCTION :

Depuis 1991, la Communauté de Communes du Pays de Fillière (CCPF) est organisateur de second rang = AO2, et exerce pour le compte du Conseil Général, Organisateur de premier rang = AO1, la compétence "Transports scolaires » sur le Pays de Fillière.

Chaque jour, en période scolaire, plusieurs autocars de compagnies différentes sillonnent le territoire pour emmener les plus petits vers leurs écoles, les collégiens au Collège du Parmelan à Groisy et au Collège d'Evire à Annecy le Vieux, et la majorité des lycéens vers leur lycée de secteur Charles Baudelaire à Cran Gevrier. En règle générale, tous les autres établissements de l'agglomération d'Annecy sont desservis par les transports.

Le service est composé de 2 personnes à temps partiel :

- 1 personne à 60% chargée du secrétariat, des inscriptions et du bilan financier
- 1 personne à ¼ de temps qui supervise le service et est chargée également de l'installation des abribus, de la sécurisation.

Les 9 communes desservies sont :

Aviernoz – Charvonnex – Evires – Groisy - Les Ollières - Naves Parmelan - St Martin Bellevue -Thorens-Glières – Villaz

Par convention, la CCPF organise aussi le transport scolaire des élèves de la commune de Villy-le-Pelloux car le collège de secteur est le Collège du Parmelan à Groisy et le lycée de secteur Le Lycée Baudelaire à Cran-Gevrier.

1. PLACE DE LA CCPF DANS LE PAYSAGE DU TRANSPORT SCOLAIRE DEPARTEMENTAL

Les Autorités Organisatrices de Premier Rang (AO1) en Haute-Savoie :

Elles sont au nombre de 6 réparties comme suit :

- Transport scolaire urbain = 5 Périumètre urbain autour des villes d'Annecy, d'Annemasse, de Cluses, de Chamonix et de Thonon-Les-Bains
- Transport scolaire non urbain = 1 Conseil Général de la Haute-Savoie

Les Autorités Organisatrices de Second Rang (AO2) en Haute-Savoie :

Elles sont au nombre de 30 réparties comme suit :

- E.P.C.I = 25
- Communes = 5

2. LES CIRCUITS SPECIAUX DE TRANSPORTS SCOLAIRES

Les circuits mis en place sur les neuf communes de la CCPF et sur la commune de Villy le Pelloux sont au nombre de 31 répartis comme suit :

- **25 circuits spéciaux qui transportent 809 élèves** (6 de moins qu'en 2010/2011).
- **6 lignes régulières** (4 VEOLIA FROSSARD et 2 PHILIBERT) qui transportent **1 038 élèves** (23 élèves de moins qu'en 2010/2011).

Un circuit spécial est un circuit payé par rapport à la capacité du car et au nombre de kilomètres effectués.

Une ligne régulière est un circuit payé pour chaque élève transporté en prenant en compte sa localisation géographique et est payée directement par le Conseil Général au transporteur.

Les tableaux ci-dessous ne récapitulent que les circuits spéciaux :

2.1 Le détail des circuits spéciaux

N° circuit	Communes desservies	Etablissements	Fréquence
206 005	Evires et Groisy	Collège du Parmelan	LMMJV
206 006 ¹	Thorens Glières	Collège du Parmelan	LMMJV
206 007	Thorens, Evires, Groisy	Collège du Parmelan	LMMJV
206 009	Les Ollières	Collège du Parmelan	LMMJV
206 010	Groisy	Collège du Parmelan	LMMJV
206 012	Evires	Ecoles primaire	LM JV
206013	Evires	Ecoles primaire	LM JV
206 016	Groisy	Ecoles primaire	LM JV
206 017	Groisy	Ecoles primaire	LM JV
206 018	Thorens Glières	Ecoles primaire publique et privée	LM JV
206 019	Thorens Glières	Ecoles primaire publique et privée	LM JV
206 019 B	Thorens Glières	Ecoles primaire publique	LM JV Matin uniquement
206 020	Thorens Glières	Ecoles primaire publique et privée	LM JV

¹ Circuit de rabattement pour service de ligne régulière à destination du Collège du Parmelan à Groisy

206 024 C	Saint Martin Bellevue	Ecoles primaire	LM JV
206 024 B	Saint Martin Bellevue	Ecoles primaire	LM JV
206 026	Aviernoz	Ecoles primaire	LM JV
206101B	Vallourd	Collège La Salle Pringy	LMMJV
206 101	Groisy, St Martin, Villy le Pelloux	Collège La Salle Pringy, Lycées Lachenal Argonay et Baudelaire Cran Gevrier	LMMJV aller
206 102	Groisy, St Martin, Villy le Pelloux	Collège La Salle Pringy, Lycées Lachenal Argonay et Baudelaire Cran Gevrier	LMMJV retour
206 601	Groisy, St Martin, Villy le Pelloux	Lycée Baudelaire à Cran Gevrier	S aller
206 602	Groisy, St Martin, Villy le Pelloux	Lycée Baudelaire à Cran Gevrier	S aller
206 103	Aviernoz, Les Ollières	Collège La Salle Pringy, Lycées Lachenal Argonay et Baudelaire Cran Gevrier	LMMJV aller
206 104	Aviernoz, Les Ollières	Collège La Salle Pringy, Lycées Lachenal Argonay et Baudelaire Cran Gevrier	LMMJV aller
206 603	Aviernoz, Les Ollières	Lycée Baudelaire Cran Gevrier	S aller
206 604	Aviernoz, Les Ollières	Lycée Baudelaire Cran Gevrier	S retour
206 105	Saint Martin, Villaz	Collège La Salle Pringy, Lycées Lachenal Argonay et Baudelaire Cran Gevrier	LMMJV aller
206 106	Saint Martin, Villaz	Collège La Salle Pringy, Lycées Lachenal Argonay et Baudelaire Cran Gevrier	LMMJV retour
206 605	Saint Martin, Villaz	Lycée Baudelaire Cran Gevrier	S aller
206 606	Saint Martin, Villaz	Lycée Baudelaire Cran Gevrier	S retour
206 107 Aller	Aviernoz, les Ollières, Villaz	ECA, Collèges d'Evire et la Salle Annecy le Vieux	LMMJV aller
206 108	Aviernoz, les Ollières, Villaz	ECA, Collèges d'Evire, la Salle Annecy le Vieux et Pringy	LMMJV retour

2.2 La capacité de transport des circuits spéciaux et les kilomètres parcourus

N° circuit	Nombre d'élèves transportés	Kilomètres parcourus
206 005	42	31.50 A/R
206 006	19	20.40 A/R
206 007	37	22.50 A/R
206 009	31	19.60 A/R
206 010	64	34.60 A/R
206 012	22	16.60 A/R
206 013	25	20.10 A/R
206 016	54	21.30 A/R
206 017	20	29.30 A/R
206 018	38	24.20 A/R
206 019	23	10.20 A/R
206 019 B	13	2.60
206 020	37	38.60 A/R
206 024 C	50	21.50 A/R
206 024 B	39	12.40 A/R
206 026	22	6.40 A/R

N° circuit	Nombre d'élèves transportés	Kilomètres parcourus
206 101	54	28 A
206101 B	19	10.90 A
206 102	76	28.50 R
206 103	68	30.10 A
206 104	50	30.10 R
206 105	77	25 A
206 106	45	25 R
206 107	55	24.80 A
206 108	81	31 R

2.3 Récapitulatif des circuits spéciaux

PAR JOUR	Kilomètres parcourus	Enfants transportés
Pour les écoles primaires	203.2	343
Pour le collège du Parmelan	128.6	193
Pour les établissements de l'agglomération d'Annecy	233.4	273
TOTAL	565.2	809

3. SECURITE ET DISCIPLINE DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES

3.1 Les contrôles effectués

De nombreux contrôles ont été effectués tout au long de l'année scolaire par la SCAT (Société de Contrôle et d'Analyses des Transports) à la demande du Conseil Général. 7 au mois de septembre 2011 ; 3 en novembre ; 3 en décembre ; 3 en janvier 2012 ; 7 en mars ; 6 en avril ; 6 en mai ; 5 en juin

ANALYSE :

- Ces contrôles ont permis de vérifier la conformité des autocars utilisés et également de vérifier que les élèves sont en possession de leur titre de transport.

3.2 Actions de sensibilisation à la sécurité routière

Toutes les formations et les exercices d'évacuation sont animés par l'ADATEEP 74 (Association départementale pour le transport des élèves de l'enseignement public), association à laquelle la CCPF verse une participation de 1.58 € ttc par an et par élève depuis le 1^{er} janvier 2012.

L'opération est menée en trois temps : une projection vidéo qui permet de se mettre en situation avant un débat sur les questions de sécurité, des exercices concrets pour adopter la meilleure manière d'embarquer dans les véhicules et des opérations d'évacuation pour sécuriser les passagers en groupe.

Date et lieu des formations sur la sécurité dans les écoles maternelles et élémentaires et exercices d'évacuation de cars :

↳ 17/10/11 : LES OLLIERES

↳ 18/10/2011 : EVIRES

↳ 18/11/2011 : THORENS GLIERES

↳ 12/01/2012 : AVIERNOZ

↳ 06/04/2012 : ST MARTIN BELLEVUE

ANALYSE :

- Ces formations et les exercices sont nécessaires parce qu'il faut apprendre aux jeunes à prendre un bus, en descendre, ne pas être mis en danger par la circulation, en un mot comment se comporter dans un véhicule de transport scolaire. Ces actions sont bien perçues par les jeunes, par les enseignants et les parents d'élèves.

3.3 Recensement des actes d'indiscipline

Des actes d'incivilité en augmentation au début de l'année 2012 : 4 commissions de discipline, 9 élèves exclus temporairement (2 sur le circuit 206 001 B en février 2012 ; 1 sur le circuit 206009 ; 2 sur le circuit 206001 en mars 2012 ; 4 sur le circuit n°3), un poignard a même été retrouvé dans le car sur le service 206107 en avril 2012.

3 élèves ont vu leur carte confisquée par le chauffeur de leur bus suite à un manque de discipline.

ANALYSE :

- La CCPF est vigilante quant au respect du personnel de conduite, du matériel mis à disposition et des règles de discipline en général.

4. LE COUT DU TRANSPORT SCOLAIRE

4.1 Le coût annuel

Total des factures acquittées par la CCPF pour les circuits spéciaux	=	868 056.23 €uros
Total des factures payées par le Conseil Général pour les lignes régulières	=	1 063 966.47 €uros
Total général	=	1 932 022.70 €uros

4.2 Répartition par transporteurs de circuits spéciaux

PHILIBERT	= 418 849.08 €
SABA	= 293 808.56 €
VEOLIA	= 155 398.59 €
TOTAL	= 868 056.23 €

4.3 Coût annuel par élève par circuit spécial

N° circuit	Coût par élève en €	N° circuit	Coût par élève en €
206 005	1377	206 019 B	58.26
206 006/206 020	974.05	206 024 C	567.22
206 007/206 016	696.44	206 024 B	643.46
206 009/206 017	1185.23	206 026	1750.07
206 010	915.94	206 101/206 102/206 601/206 602	1358.08
206 012 / 206 013	1 824.64	206 103/206 103 B/206 104/206 603/206 604	1187.74
206 018	950.60	206 105/206 106/206 605/206 606	1031.92
206 019	1288.19	206 107/206 108	1266.19

ANALYSE :

- Le coût moyen par élève et par an est 1 073 € sur le Pays de Fillière. Il se situe au niveau départemental à environ 1 050 €.
- Le Pays de Fillière est très étendu et nécessite un important maillage de transports.

4.4 Aide financière du Département

L'aide financière s'élève à 742 370.26 €.

La charge résiduelle (coût – aide) soit 125 685.97 € est à la charge des communes pour lesquelles certains élèves ne sont pas pris en compte dans le calcul de subvention (élèves de maternelles et/ou élèves demeurant à moins de 3 km de l'établissement fréquenté).

Ces communes sont Aviernoz, Evires, Groisy, Saint Martin Bellevue et Thorens-Glières.

4.5 Tarifs 2012/2013

Par délibération du 17 novembre 2011, le Conseil de Communauté a défini les tarifs suivants :

- Frais d'inscription par élève : 40 €
- Majoration : 30 € supplémentaires par élève dès la fin de la période officielle des inscriptions
- Renouvellement en cas de perte : 10 €

Total des droits d'inscription perçu : 72 350 €

Cette somme permet de financer les frais de fonctionnement du service, l'investissement lié à la sécurité des élèves : installation d'abribus et leur entretien, marquage au sol, campagnes de sécurisation et d'information.

4.6 Allocations individuelles de transport

Le Département attribue une allocation individuelle de transport aux parents des élèves du cours préparatoire au Baccalauréat ne disposant pas d'un service de transport collectif et domiciliés à plus de 3 kilomètres de leur établissement ou éloignés de plus de 3 kilomètres d'un point d'arrêt.

En 2012, 18 demandes ont été faites pour un montant de 9 427.16 €.

5. BILAN ET PERSPECTIVES

Toutes ces actions seront renouvelées chaque année avec les partenaires habituels : ADATEEP, pompiers, gendarmes, enseignants et parents d'élèves.

L'installation de nouveaux abribus continue à la demande des communes, et après accord du Conseil Général.

L'entretien des abribus (décapage et peinture) est confié à l'ESAT du Parmelan.

Thorens-Glières, le 1 juillet 2013

Le Président Christian ROPHILLE

